Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 21 Mai 1913. — No. 29

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
[illegible] .... 1.50 "
[illegible] .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
[illegible], par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—[illegible]

AVIS [illegible] PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE [illegible], à Paris, [illegible] la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. SAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Mandement de Sa Grandeur Mgr l'Archeveque de Saint-Boniface sur les ecoles du Manitoba

Suite

Les hommes politiques qui ont créé ce triste état de choses ou qui l'ont prolongé par leur manque de courage doivent donc en porter la lourde responsabilité devant Dieu et devant leur conscience. Les événements ne Nous donnent que trop raison à Nous qui avons constamment réclamé les droits scolaires de nos coreligionnaires, qui avons répété si souvent en face des affirmations fausses et intéressées de certains politiciens peu scrupuleux, que la question de nos écoles n'est réglée ni dans les centres catholiques, ni surtout dans les centres mixtes condamnés encore aujourd'hui à payer l'injuste et écrasante double taxe.

POURQUOI LES NEGOCIATIONS ANTERIEURES ONT ELLES ECHOUE?

Nos Très Chers Frères, plusieurs d'entres vous, surtout parmi les nouveaux venus, se demandent peut-être si les négociations de ces derniers mois en faveur surtout de nos écoles dans les centres mixtes, sont nouvelles, et, si elles ont eu lieu déjà, pourquoi elles ont échoué.

Nous devons répondre que, plusieurs fois déjà, depuis 1896 sous le Gouvernement de Sir W. Laurier, les Catholiques de Winnipeg ont fait des démarches à Notre demande expresse, pour faire accepter leurs écoles.

Nous n'avons jamais boudé ni les hommes ni les choses; mais Nous avons toujours travaillé non seulement à conserver ce qui Nous était confié, mais à l'augmenter. Si nous avons toujours réclamé hautement la plénitude de nos droits scolaires, si Nous avons cru remplir Notre devoir en disant la vérité à ceux de nos hommes publics qui ont manqué à leur devoir et ont mérité la flètrissure du Prophète "*Tu es ille vir:*" "*Tu es cet homme,*" qui a commis l'injustice, Nous n'avons pas cessé, en même temps, de multiplier les écoles primaires et secondaires De plus l'amélioration qui s'est produite dans les campagnes, grâce au bon vouloir des Gouvernants, ne Nous a jamais fait oublier la souffrance des Catholiques des centres mixtes.

Mais, alors, pourquoi les négociations précédentes auprès du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg (1900-1901-1902) n'ont-elles pas réussi? C'est que plusieurs membres de ce *Bureau* ont posé aux Catholiques trois conditions; d'abord, il fallait enlever les signes de religion en dehors et en dedans, puis il fallait que les Rdes Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Montréal enlevassent leur costume religieux, et enfin les religieuses devaient être remplacées par des maitresses séculières. Et la clause du soit disant règlement de 1896, sanctionné le 30 mars 1897 et devenu en force le 1er août 1897, et qui défend de séparer les enfants d'après les confessions religieuses était toujours invoquée contre nous par l'avocat du *Bureau*.

Chose étrange! Le *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg faisait les mêmes objections que le *Bureau des écoles publiques* de Faribault, aux Etats Unis! (diocèse de Saint-Paul).

Lorsque le vénérable archevêque de Saint-Paul eut été autorisé par le Saint-Siège à faire passer l'école paroissiale des religieuses dominicaines sous le contrôle du *Bureau des écoles publiques*, les crucifix et les images pieuses d'abord, puis le costume des religieuses, durent disparaitre, et bientôt les religieuses elles-mêmes furent remplacées par des séculières.

Si donc Nous avions risqué alors de Nous soumettre au contrôle du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg, Nous Nous serions exposé à la même déconvenue et Nous n'aurions pas eu d'excuse, puisque l'exemple de nos voisins devait nous instruire. C'eut été une faute doublée d'une sottise! Et, cependant, certains hommes politiques intéressés Nous prêchaient la confiance dans le *Bureau*.

Dernièrement quelques membres du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg ont invoqué, comme toujours du reste jusqu'ici, la clause de l'arrangement Laurier-Greenway, devenu loi en 1897, défendant la séparation des enfants d'après les dénominations religieuses, malgré que cette clause (220) semble être pratiquement rappelée ou annulée (Nous l'espérions du moins), par les nouveaux amendements Coldwell qui disent que si les Catholiques ou les Protestants ont une moyenne de vingt-cinq enfants dans les campagnes, et de quarante-cinq dans les villes, les commissaires d'écoles *devront* leur procurer des maîtres de leurs dénomination ou confession religieuse.

Voici d'ailleurs une traduction du texte de ces amendements adoptés le 6 avril 1912 (chapitre 65):

La clause 2 de l'Acte des Ecoles Publiques, chapitre 143, S R. M., 1902, est amendée par les présentes, en y ajoutant les sous-clauses suivantes:

(R) Le mot *école*, partout où il se rencontre dans cet acte, signifiera et comprendra toute maison d'école, salle de classe, ou département dans une bâtisse scolaire possédée par un arrondissement scolaire public, et présidée par un ou des instituteurs.

(S) Il sera du devoir de toute commission scolaire de cette province, de pourvoir le local nécessaire conformément aux dispositions de l'Acte des Ecoles publiques, quand elle en sera requise par les parents ou gardiens des enfants, en âge d'aller à l'école, suivants les dispositions de l'Acte des Ecoles publiques.

(T) La clause 218, chapitre 143, S. R. M 1902, entendait signifier et de fait signifie un instituteur pour les enfants des requérants, et de la même dénomination religieuse que les requérants.

Et de plus, le nouvel avocat a déclaré que l'habit religieux était un empêchement parce que les écoles ne doivent pas être sectaires (confessionnelles).

Nous sommes donc, nous Catholiques, livrés à la merci d'interprétations plus ou moins légales d'une loi ou d'amendements à une loi qui deviennent, en définitive, nuls pour nous! Et l'on ose encore parler très sérieusement de *British Fair Play*, alors que les nôtres font des sacrifices énormes pour soutenir leurs propres écoles et qu'ils sont forcés de contribuer au maintien des écoles publiques! Mais, alors, Nous dirait-on, vous n'avez donc rien obtenu jusqu'ici? Au contraire, Nous avons obtenu beaucoup.

Nous avons une école normale bilingue à Saint-Boniface et trois inspecteurs catholiques pour les écoles franco-anglaises; Nous avons maintenu le crucifix aux murs de nos écoles et Nous avons toujours refusé de sacrifier inutilement à un fanatisme ignorant et injuste, le costume religieux, symbole de vertu et de science, drapeau sans tache que Nous n'abaisserons pas devant l'ennemi.

Nous avons traité avec les Gouvernants des deux partis politiques, au Manitoba et dans la Saskatchewan, et Nous en avons obtenu des concessions avantageuses.

Nous pouvons donc Nous présenter devant vous avec le sentiment du devoir accompli! Nous vous avons donné l'exemple de l'indépendance de la politique humaine, et Nous avons le droit de vous demander de vous unir, de vous solidariser, de vous organiser en dehors des partis politiques, tout en leur conservant votre allégeance si vous savez la subordonner à votre conscience catholique.

Il s'agit de réclamer les droits des Catholiques selon la Constitution de notre pays si nous ne sommes pas des parias. Nous ne demandons aucun privilège, nous réclamons seulement nos droits. A cette fin il faut mettre nos devoirs de catholiques au-dessus des intérêts personnels et des intérêts de partis.

Il est inutile d'invoquer la Constitution du pays et le célèbre *fair play britannique*, si nous n'agissons pas, si nous faisons pas sentir notre influence dans la vie publique.

V LA FEDERATION DES CATHOLIQUES DU MANITOBA.

Nous voulons donc et Nous approuvons hautement la *Fédération des Catholiques du Manitoba*, déjà commencée l'an dernier et dont le Comité, composé de laïques et de prêtres, a fait un travail si sérieux et si désintéressé, si habile et si utile depuis quelques mois, quoique puissent en dire ceux que la politique aveugle.

Il ne faut pas s'émouvoir si quelques individus veulent mêler la politique à cette œuvre essentiellement catholique et tout à fait en dehors des partis politiques. Nous ne tolèrerons pas qu'elle devienne un engin de guerre contre un parti politique quelconque, et encore moins contre le parti qui nous a rendu des services appréciables au Manitoba, tout comme un autre parti politique l'a fait dans la Saskatchewan. Nous espérons que la *Fédération* agira toujours fermement et avec prudence, afin d'unir nos Catholiques dans une commune pensée de justes revendications de nos droits, surtout de nos droits scolaires.

Nous serions les derniers des hommes et des catholiques et nous serions indignes du beau titre de citoyens britanniques si nous négligions de nous organiser, comme tant d'autres le font ostensiblement dans ce pays libre pour protéger ce qui nous doit être plus cher que la vie, les droits de l'Eglise, l'âme des petits enfants.

Les Catholiques de Winnipeg et de Brandon sont désappointés de se voir refuser des demandes si justes et si modérées alors qu'ils ont droit à des écoles publiques catholiques tout comme les Catholiques d'Ontario et même de Québec; mais ils ne sont pas découragés. La questions des écoles du Manitoba est plus vivante que jamais! Ils ont confiance dans leur bon droit et ils continueront volontiers à faire des sacrifices bien onéreux, surtout dans les paroisses pauvres de Winnipeg. Loin de fermer nos écoles, nous les agrandirons le cœur plein d'espérance; car le droit et la vérité ne meurent pas et finissent toujours par triompher dans les pays de liberté conquise ou à conquérir.

Le point capital, en ce moment, est l'union loyale, sincère et persévérante des Catholiques dans le libre exercice de leurs droits public.

Un peuple libre et fier qui lutte doit finir par triompher. La foi nous commandent d'espérer, et les institutions britanniques de notre pays nous en font aussi un devoir.

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale de la *Fédération* de régler ce qui devra être fait à l'avenir, d'abord, pour éclairer l'opinion publique par la presse catholique Il s'agit pour chaque Catholique de bien comprendre le devoir du moment et de se rendre compte des moyens d'action à employer.

Nous voulons la paix assurément; mais pour nous, hommes fièrement libres, Catholiques convaincus, il ne peut y avoir de paix que dans la justice! Les réparations partielles ne sont que des à-compte.

Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits que dans la pleine reconnaissance de nos droits Si nous sommes disposées à obéir aux directions du Pontife suprême, du Grand Voyant en Israël, nous ne serons jamais forcés de passer sous les fourches caudines, en nous liant, à l'avance, à ce qui répugne à l'honneur et à la conscience.

Nous n'accepterons donc jamais ni l'école neutre, ni l'université neutre, ni l'obligation d'envoyer nos enfants à l'école neutre. Nous apprécions et nous apprécierons toujours les preuves de bonne volonté des Gouvernants et nous nous en souviendrons; mais Nous ne voulons nous lier, nous inféoder à aucun parti politique au point de le servir, même s'il nous opprime ou nous menace ou nous abandonne.

Nous espérons donc que les Catholiques de Notre diocèse comprendront leur devoir et qu'ils s'uniront franchement pour amener nos Gouvernants à nous rendre justice, en aidant au besoin, de leur bonne volonté quand ils sont sincères; mais qu'ils gardent toujours une réelle indépendance.

Nous comprenons toutes les difficultés que comporte cette nouvelle orientation des forces catholiques; mais Nous avons pleine confiance que Nous trouverons, dans chaque comté, chaque paroisse, chaque colonie, des hommes de bonne volonté pour organiser l'action catholique.

Et comme Nous devons compter avant tout sur le secours du ciel, nous demandons que l'oraison de *mandato* soit désormais, la 13e des oraisons diverses, *Pro quacumque tribulatione*, et au salut du Très Saint Sacrement, on récitera un *Pater* et un *Ave* après les premières oraisons, et Nous espérons que l'on se conformera dans toutes les églises, dans les villes comme dans les campagnes, à ces prescriptions; ce dont Nous Nous assurerons durant la visite pastorale.

Veuillez croire, Nos Très Chers Frères, à notre entier dévouement et recevez une bénédiction de lumière et de force afin de bien comprendre et de bien accomplir le devoir important de l'heure présente.

Sera le présent mandement lu au prône des messes paroissiales, dans les chapelles où se fait l'office public et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous Notre seing et sceau et le contre seing de Notre chancelier ce 13 avril mil neuf cent treize en la fête de la solennité de St. Joseph.

† ADÉLARD, O. M. I.,
Archevêque de Saint-Boniface

Par mandement de Monseigneur l'Archevêque.

J.-H. PRUD'HOMME, PTRE,
Chancelier.

Par Acclamation

L'Honorable Joseph Bernier, Secrétaire-Provincial, a été réélu par acclamation aujourd'hui.

Sa liste se couvrait de quatorze cents noms.

Les velléités de candidatures qui s'étaient affirmées depuis quelques semaines ont disparu dans les dernières heures avec un ensemble significatif.

Après la proclamation de M. l'officier-rapporteur Leclerc, le nouveau ministre a fait le bref discours suivant:

Messieurs les électeurs du comté de Saint-Boniface, je vous remercie du plus profond de mon cœur de la marque de confiance que vous venez de me donner. Je suis, par la volonté unanime de mon fidèle comté de de Saint-Boniface, pourvu d'un nouveau mandat de député—et cela malgré les attaques réitérées qui ont été faites contre moi par des groupes qui ont cependant des mentalités différentes.

J'ai gardé le silence devant ces attaques et devant les menaces qu'on me faisait en certains quartiers; je voulais laisser au comté de Saint-Boniface de répondre pour moi. La réponse, tout le pays la connait maintenant.

L'élection terminée, on ne m'accusera plus de parler parceque j'y suis obligé par des menaces.Et, non pas pour ceux qui m'ont sommé cavalièrement de parler, mais pour mes amis, qui ont cru à mon honorabilité et ont eu confiance en moi à cause de mon passé, je déclare que mon entrée dans le gouvernement Roblin n'est le résultat d'aucun compromis. Mes idées et mes principes sont les mêmes qu'ils ont toujours été. Le gouvernement Roblin ne se compose pas d'esclaves; en m'invitant à faire partie de son cabinet sir Rodmond Roblin ne m'a pas plus obligé à renoncer à mes idées qu'il n'a demandé à mes collègues de renoncer aux leurs.

Ministre, je suis, comme lorsque j'étais simple député, défenseur déterminé de la constitution de mon pays. Je fais partie d'un groupe d'hommes qui désirent la justice pour tous, le respect de toutes les croyances et de toutes les races, le respect de la vraie liberté à l'ombre du drapeau britannique.

L'*Evenement*

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE D'EXISTENCE

Nous profitons de cet anniversaire pour dire à notre confrère en quelle estime nous le tenons et quelle amdiration nous avons pour sa crâne attitude dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. *L'Événement* et le *Manitoba* sont compagnons d'armes à plusieurs titres puisqu'ils ont souvent fait les mêmes luttes; nous avons maintes fois senti la sympathie du grand confrère pour les groupes français de l'Ouest. Aussi nos félicitations sont-elles en ce jour d'une cordialité particulière.

A propos de la Belgique

M. Jean Closset, de cette ville, vient de rectifier, avec beaucoup d'à-propos, certaines assertions du *Free Press* au sujet des lois électorales de la Belgique. La représentation proportionnelle, telle que pratiquée en Belgique, repose sur un principe des plus justes, et elle adonné d'excellents résultats.

IL PERD SON DEPOT

M. Arn Eggertson, le candidat oppositionniste a perdu son dépot dans l'élection de Gimli.

Jamais le gouvernement Roblin n'a été aussi fort; et c'est justice.

Vaines Menaces

Le *Free Press* voudrait absolument imposer à Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface une ligne de conduite sur la question scolaire.

Le *Free Press* n'a qu'à lire la lettre pastorale de Sa Grandeur, que les journaux publient en ce moment, et il verra que l'archevêque de Saint-Boniface n'a pas l'intention de se laisser intimider par les menaces.

Titres honorifiques

Vendredi dernier l'Université du Manitoba offrait un lunch d'honneur à M. l'abbé Cherrier curé de l'Immaculée Conception et au Dr E. E. Wesbrook, président de l'Université de la Colombie Anglaise, et leur conférait le degré de docteurs-en-droit. Nous réitérons nos félicitations respectueuses aux tititulaires.

GIMLI

De tous les commentaires qui ont été faits sur la grande victoire de Gimli, c'est celui de sir Rodmond Roblin, le chef du gouvernement lui-même, qui nous paraît le plus exact dans sa concision:

"Je suis naturellement enchanté de l'élection de M. Taylor. Son succès ne m'étonne pas, mais ce qui m'étonne un peu, c'est son énorme majorité. Les journaux de l'opposition ont fait tellement de cancans depuis quelques mois sur ce qu'ils appellent la fin du gouvernement, et ils ont tellement dit que j'avais perdu la confiance de l'électorat, que j'avais décidé de savoir si c'était vrai. En conséquence, je m'abstins d'aller moi-même dans le comté et je persuadai à mes collègues de s'abstenir aussi de prendre part à la campagne. M. Taylor a fait sa campagne seul; par conséquent, sa grande victoire veut dire, soit qu'il est l'homme le plus populaire du Manitoba, soit que le gouvernoment possède comme il ne l'a jamais possédée dans le passé la confiance du public.

"La vérité, c'est qu'il n'y a pas un seul comté dans la province, pas même Lansdowne, qui n'appuiera pas le gouvernement, du moment qu'on fera à l'électorat l'énoncé véridique des programmes respectifs des deux partis. M. Norris, que je respect personnellement beaucoup et dont j'admire l'habileté comme homme public, a dirigé lui-même la campagne libérale Il est demeuré trois semaines dans le comté.

Résultat: Déroute complète, perte de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie ! Il en sera de même aussi longtemps que M. Norris permettra au public de croire que s'il arrive au pouvoir il appellera dans son gouvernement des hommes comme MM. Johnson, Green, Molloy et quelques autres. Les conservateurs resteront facilement au pouvoir jusqu'à ce que M. Norris change de lieutenants. Un homme public, s'il veut mériter le respect et la confiance, doit être franc et honnête dans ses affirmations; il doit posséder une certaine habileté, il doit être imbu d'un double esprit de progrès et de patriotisme."

"Je remercie mes amis du comté de Gimli; et, si je ne sentais que tous se sont comportés admirablement, j'offrirais des remerciements particuliers à mes amis islandais, qui ont su résister aux appels déterminés qu'on a fait à leurs sentiments nationaux et à leur race. Je n'oublierai pas l'obligation dans laquelle ils m'ont placé; et dans le Bill de rédistribution, je verrai au maintien de ce qui parait être pour le comté de Gimli une espèce de droit acquis."

"Pour me servir des mots d'un poète qui raconta la bataille de Blenheim, je dirai simplement: "C'est un glorieuse victoire."

"Je regrette de perdre M. Baldwinson (récement-nommé député secrétaire provincial), mais je me réjouis d'acquérir un député capable et patriote comme M. Taylor."

Une eclipse de "Soleil"

Le *Soleil de L'Ouest* est morose; il se crêpe lugubrement.

Ça va, en effet, assez mal pour lui!!!

Sympathies.

Correspondance

St. Boniface, 12 Mai 1913.

Monsieur le Rédacteur,
"Le Manitoba."

Cher Monsieur.

Auriez-vous l'obligeance d'insérer les quelques lignes qui suivent dans votre journal:

Vos lecteurs savent qu'en décembre dernier, je fus subitement destitué de mes fonctions comme chef de police de St-Boniface, sans avis et même sans me donner la moindre explication.

Vu que quelques citoyens n'étaient pas au courant des intrigues jouées depuis quelques années par ceux qui trouvaient que l'accomplissement de mon devoir les gênait, une telle destitution était de nature à nuire considérablement à ma réputation.

Il me fait plaisir de dire que quelques échevins s'empressèrent de me dire combien ils le regrettaient et qu'ils feraient leur possible pour faire changer les conditions de ma destitution de manière à diminuer autant que possible l'injustice qui m'avait été faite; mais, voyant que rien ne se faisait, mes amis s'en sont plaint tellement que j'ai dû prendre les démarche nécesaires pour faire disparaître l'impression créée par une telle destitution. Par l'entremise de mon avocat, j'ai présenté au Conseil de la Cité de St-Boniface, une réclamation en dommage; le Conseil chargea le comité de Police de règler avec moi et je fus convoqué à une assemblée spéciale de ce Comité afin d'en venir à une entente. Le comité fut unanime à reconnaître l'injustice qui m'avait été faite, et que dans l'Administration du Département de Police aussi bien que dans les nombreuses charges qui m'étaient confiées, j'avais toujours donné entière satisfaction dans l'accomplissement de mon devoir; et en compensation, le Comité m'offrit de $500.00 dollars.

Je fis comprendre au Comité que mon but n'était pas tant d'avoir de l'argent comme d'avoir un document qui me justifierait aux yeux de ceux qui seraient

A suivre à la 8me page

Feu Mme Joseph Mager

Nos lecteurs liront avec intérêt une lettre reçue par M. et Mme J.E. Cyr, de cette ville, à l'occasion du décès de leur fille, madame Joseph Mager. Cette lettre, datée de Portland, leur a été écrite par deux religieuses adoratrices du Précieux Sang que notre population connaît bien puisqu'elles furent compagnes de classe de madame Mager: nous avons nommé les sh. SS. Marie du Précieux Sang et Marie Immaculée,(Mlles Blanche et Anna Kérouack, filles de Madame M. A. Kerouack de cette ville.)

Montavilla, Portland, Oregon,
Ce 5 Mai, 1913.

Monsieur et Madame J. Ernest Cyr,
St. Boniface, Man.

Bien chers amis,

C'est la voix saintement affectueuse d'un cloître lointain, et cependant bien près de vous dans votre profonde et immense douleur qui vient se joindre au concert de vive sympathie de tous vos amis et vous offrir, avec leurs condoléances, une note d'union à votre affliction, d'autant plus intime que les humbles amies de votre chère envolée ont si bien connu et apprécié les rares et admirables qualités qui devaient si tôt s'épanouir dans les célestes parvis de la patrie.

Quand Dieu présente une si lourde croix c'est qu'Il connaît l'héroïsme chrétien de ceux auxquels Il la destine, enrichie de grâces qui doivent le glorifier et les sanctifier.........Cependant, la pauvre nature est là avec ses droits bien légitimes, et les regrets sont d'autant plus amers que votre fille bien aimée avait des droits particuliers à une tendresse de prédilection et était l'Ange Gardien si dévoué des chers enfants laissés à sa maternelle sollicitude par celui que la volonté du Ciel conviait au banquet des élus, il y a trois ans.

Nous comprenons que le coeur saigne bien douloureusement sous la pression du sacrifice, et nous demandons au Sang Divin de vous inoculer sa force invincible, sa sublime énergie et aussi sa suave onction pour rendre moins pénible l'ascension de votre Calvaire.

Votre si méritoire fiat est irradié des espérances de notre sainte foi qui nous fait voir les infinies compensations de l'éternel au-delà, où votre chère fille comprend les mystérieuses volontés de Dieu et les adore, en le priant de bénir et de soutenir et ceux qui la remplaceront avec tant d'amour près de ses enfants chéris, et ces enfants eux-mêmes qu'elle protégera toujours de là haut, vous faisant sentir les sourires de sa reconnaissance pour les soins prodigués à sa chère petite famille.

Cette chère Evangeline nous écrivait les déchirements de son coeur quand son aîné dont l'âme venait d'être transformée en vivant Tabernacle de l'Hôte Eucharistique, avait été transporté au ciel pour y entonner l'hymne de l'éternelle action de grâces.

Ces déchirements que les épreuves subséquentes devaient réitérer, Dieu les lui a épargnés relativement à son propre départ de cette terre d'exil; elle n'a entendu le "Veni" des anges qu'au seuil même de l'éternité, parceque toute sa vie avait été une constante préparation à la récompense, un continuel acquiescement au bon vouloir de Dieu, même quand il blessait et crucifiait......Ah! vous ne doutez pas de son bonheur, nous le savons bien.........puis des êtres bien chers ont dû lui souhaiter une bien aimante bienvenue là-haut......mais à votre foyer, la place vide est bien grande et les chers petits pleurent l'absence d'une mère si dévouée! Aussi, nombreuses seront nos supplications au Dieu qui afflige et qui *console*, afin que les rayons de son amour rendent bien efficace le "Sursum Corda" qui vous fera vivre, par anticipation dans ce beau ciel où les séparations seront pour toujours oubliées dans l'ineffable ivresse de la réunion, dans le sein même de Dieu.

Lorsque, il y a dix ans, l'heureuse et souriante jeune maman nous montrait avec un bien légitime orgueil son fils et sa gentille Madelinette, (nous promettant cette dernière comme fervente petite adoratrice du Sang Précieux quand nous aurons un monastère manitobain,)nous étions loin de nous douter que quelques années amèneraient de si grands changements à son bonheur.........Mais Dieu a une infinie sagesse et puissance pour seconder les desseins de son amour, et un jour nous comprendrons que tout ce qu'Il veut est imprégné de miséricorde, pour notre bien autant que pour sa gloire.

Sur sa tombe si fraiche, et pour nous si pleine de souvenirs bien sincèrement affectueux, nous déposons une grosse gerbe de fleurs spirituelles avec un "au revoir au ciel", plein de certitude de retrouver là-haut, occupant une place privilégiée, l'amie si estimée ici-bas.

Que la douce et compatissante Reine des Martyres vous fasse partager sa force au pied de la Croix de son Jésus; qu'elle bénisse votre mission de dévouement envers ces chers orphelins dont elle sera doublement la mère, étendant sur eux le blanc manteau de sa protection, afin que ces âmes, marquées du sceau de la Croix dès leur berceau, deviennent votre joie, votre consolation ici-bas,——les vivants diamants de votre diadème au ciel—et qui sait si l'aînée, forcée ainsi à l'école du sacrifice, ne réalisera pas le voeu de sa pieuse mère, devenant amante du Dieu de la Croix et de l'Autel.........avec lui victime pour faire rejaillir sur les âmes si chèrement rachetées les ondes puissantes qui sauvent et sanctifient.

A vous et à ses chers enfants, nous demandons un souvenir sur la tombe de notre amie d'enfance, une prière bien ardente qui lui redira que nos "promesses du couvent" sont gardées avec un religieux respect et que l'amitié contractée sous le drapeau de Marie devient encore plus sacrée au contact de l'ange de la mort. Dans notre sanctuaire, le jour et la nuit, nous lui prouverons que des coeurs incessamment empourprés des flots du Sang Eucharistique ont excellente mémoire, et en priant ce Sang Adorable d'ajouter sans cesse à la gloire et à l'ivresse de son âme béatifiée dans la vision de l'Eternel, nous prierons aussi pour ceux qui, ici bas, pleurent la perte de leur trésor, pour ces parents dont elle fut l'orgueil et le bonheur, pour ces enfants qui perpétueront son souvenir sur la terre.

Priant de nouveau le Coeur blessé de Jésus de vous garder dans ce divin sanctuaire de son amour et vous réitérant les sincères sympathies de toute notre famille monastique, nous demeurons,

Bien unies avec vous au pied de la Croix, vos humbles petites amies du cloître,

"Sr. Marie du Précieux Sang."
"Sr. Marie Immaculée."
Religieuses Adoratrices du Précieux Sang.

LE BONHEUR DE LA MATERNITÉ.

Les Mères et les Enfants Bien Portants Font les Intérieurs Heureux.

La maternité est pour la femme, la plus haute sphère de sa vie. C'est l'accomplissement de ses plus chères espérances, et ses plus grands désirs; ce qui n'empêche pas que des milliers de nobles femmes sont privées de ce bonheur, vu qu'elles souffrent de certains dérangements.

Dans bien des intérieurs où il n'y avait pas d'enfants, il y en a maintenant, précisément parce que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a rendu ces femmes à leur état normal, fortes et pleines de santé. Ceci est évident dans les lettres vraies et sincères qui suivent:



London, Ont.—"Je désire vous remercier du bénéfice que j'ai retiré en faisant usage de votre fameuse médecine, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'étais si malade avant la naissance de mon bébé que je pouvais à peine me coucher et parcourir la plus légère distance. J'étais obligée de me tenir couchée presque tout le temps. Aussitôt que j'eus pris votre médecine, je me sentis une autre femme, pouvant travailler du matin jusqu'au soir, me sentant heureuse et très bien. Je pense qu'il adoucit certainement les souffrances de l'accouchement; et je le recommande à toutes les femmes enceintes. Vous pouvez vous servir de ce témoignage si vous le désirez. Peut-être aidera-t-il d'autres femmes."—Mde. Frank Conway, 133 Adelaide St., London, Ont.

Brooklyn, N.Y.—"Je me sentais toujours souffrante, et ne pouvais m'expliquer d'où venait le mal. Je désirais un bébé, mais ma santé ne le permettait pas. Le côté m'élançait, j'étais nerveuse et absolument affaiblie. On me dit ce qu'était le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et je fis usage de cette médecine. J'ai maintenant un superbe bébé, et votre Composé m'a soulagée de toutes manières." Mde. J. J. Stewart, 299 Humboldt St., Brooklyn, N.Y.

Funerailles de Madame A.J.H. Dubuc

Les funérailles de madame Dubuc, épouse de M. A J.H. Dubuc, avocat et consul de Belgique au Manitoba, ont eut lieu jeudi matin à la cathédrale de Saint-Boniface.

Les porteurs étaient: L'Honorable juge Prendergast, M. Alexandre LaRivière, M. le Dr. McKenty, M. le capitaine Gauthier, M. B. Towers, M. J.A.M. de la Giclais.

Trois voitures chargées de fleurs précèdaient le corbillard.

M. A.J.H. Dubuc et ses deux jeunes fils Paul et Louis, sir Joseph Dubuc, M. le Dr. Couillard M. le Dr. Dubuc, M. Albert Dubuc, M. Antonin Dubuc, Son Honneur le juge Prud'homme conduisaient le deuil. Un long cortège de voitures suivait C'est Mgr. Dugas qui bénit le cercueil au seuil de l'église.

La messe de requiem a été chantée par l'abbé Prud'homme, assisté de M.M. les abbés Brodeur et Lambert comme diacres. L'église était décorée de noir.

La maîtrise de la cathédrale exécuta avec beaucoup de solennité la messe des morts grégorienne harmonisée.

Beaucoup de membres du clergé et une foule nombreuse étaient présents pour rendre les derniers hommages à la regrettée défunte et pour témoigner de leurs sympathies à la famille en deuil.

Le depute d Carillon

M. Albert Préfontaine, M.P.P., était à Saint-Boniface ce matin et a assisté à la mise en nomination de M. Bernier.

MESSAGE D'UNE FEMME AUX FEMMES

Toutes les Femmes Devraient "Prendre Fruit-a-tives"

LAKELEY, ONT., 12 MAI, 1911.

"Je crois fermement que toute femme devrait prendre "Fruit-a-tives" si elle désire se maintenir en bonne santé.

"Avant de prendre "Fruit-a-tives" je souffrais continuellement de ce qui est communément connu sous le nom de "nerfs" ou grave nervosité. Cette nervosité détermina les plus violentes attaques de migraine que je soignais continuellement par des remèdes de médecine sans obtenir aucun soulagement permanent. La constipation était aussi une grande source de malaise au sujet duquel les médecins disaient "qu'il me faudrait prendre des remèdes toute ma vie", mais "Fruit-a-tives a chassé ces ennuis et je suis une femme bien portante."

Mme FRED. GADKE.

50 cents la boîte, 6 pour $2.50; grandeur d'essai 25c. Chez les marchands ou expédié franco sur réception du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Correspondance

Suite de la 1ère page

tentés d'attribuer ma destitution à la mauvaise administration des différentes charges qui m'étaient confiées J'acceptai le montant nominal de $500 00 à condition que la lettre suivante me serait adressée:

St-Boniface, 12 Mai 1913

Cher Monsieur,

J'ai instruction du Conseil de la Cité de St. Boniface de vous informer que les Membres du Conseil regrettent la mise en circulation de certaines rumeurs, laissant entendre que votre destitution en décembre dernier était probablement justfiée par certaines raisons connues du Conseil, et j'ai ordre de dire, qu'en tout temps vous avez rempli vos devoirs de Chef de Police avec diligence, honnêteté et habileté et que vous avez été destitué seulement parce que le Conseil a cru qu'il serait dans l'intérêt de la Ville, financièrement, de placer les deux départements de police et feu, sous un même chef.

Le Conseil est anxieux d'éviter toute mauvaise interprétation de son action, et pour cette raison, vous permet volontiers de publier cette lettre.

Comme autre marque de l'appréciation de vos bons services rendus à la Ville pendant votre emploi, vous trouverez ci-inclus un chèque de $500.00.

Espérant que cette lettre vous sera satisfaisante.

Je demeure votre tout dévoué

J. B. Côté, Greffier de la Cité.

Monsieur Liguori Gagné,
St-Boniface.

Cette lettre est assez claire pour ne pas exiger de commentaire.

LIGUORI GAGNÉ.

Arrivé de Québec à Saint-Boniface en 1882, M. Gagné entra au service du Pacifique Canadien la même année. En 1895 à la demande du maire et d'un grand nombre de citoyens, il accepta la position de chef de police de Saint-Boniface. On lui assigna en outre le département du feu et autres services publics. Le nouveau chef de police travailla ainsi pour la ville pendant de longues années avec beaucoup d'efficacité. Ancien gradué de l'Ecole Royale d'Artillerie de Québec, ses connaissances techniques et l'esprit de discipline qu'il avait acquise comme militaire lui furent très utiles. Comme chef de police il veilla avec succès à la propriété des citoyens et à la moralité publique. Il fit pendant un temps une moyenne de dix huit heures d'ouvrage par jour. Le Conseil lui ayant laissé la liberté de choisir lui-même ses constables il sut doter notre ville du magnifique groupe d'hommes que nous possédons aujourd'hui, depuis l'excellent chef Marcil jusqu'au plus modeste policier. Comme inspecteur de la Santé, il s'efforça de maintenir la propreté dans la ville. Au temps de l'épidémie de la picote, il dut à certains moment s'astreindre à un travail à peu près continuel.

M. Gagné a fait, jusqu'à ces dernier temps, partie du comité exécutif de l'Association des Chefs Constables du Canada.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi 20 Juin 1913, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Headingly et les alentours via St. François Xavier chaque fois; tel service devant commencer au plaisir du Maître-Générals des Postes.

On peut obtenir, aux bureaux de poste de Headingley, St-Frs-Xavier et Pigeon Lake ou au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant au conditions du contrat ainsi que les blancs de soumissions.

Teléphonez: Bureau de l'Inspecteur des Postes.

H. H. PHINNY,
Inspecteur des Postes.

Cité de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales, payables par taxes spéciales (a moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où tels ouvrages seront exécutés, la cité émettra des debentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté des rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de sept ans, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an, et à un pour cent par un, de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement.

Dans le cas de trottoir construit sur un côté de la rue seulement, la cotisation sera prélevée sur les propriétés faisant front sur ce côté là de la rue seulement.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne petitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de St-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage.

Les ouvrages proposés et les rues ou parties de rues sur lesquelles les travaux seront faits, sont comme suit:—

L'ouverture et le nivellement des rues et ruelles dans le Plan 1917, coût approximatif, $1,625.35

L'ouverture et le nivellement des rues et ruelles dans le Plan 1886. Coût approximatif, $1,028.00

Un trottoir en madriers de 4 pieds de largeur sur le côté Nord de la rue Aubert l'avenue Taché à la rue St-Joseph.

Coût approximatif - - $405.25

Par ordre,

J.B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, Man.,
le 21 mai, 1913.

AVIS

J'ai dans l'enclos de St.Boniface, 263 rue Dubuc, six (6) chevaux de description suivante:—

Un (1) poulain d'un an, bai clair.

Un (1) poulain d'un an, brun clair.

Un (1) poulain bai clair, les quatre pattes blanches et une ligne blanche sur le devant du nez.

Une (1) jument, brune foncée, trois pattes blanches et une étoile sur le front, âgée environ de 4 ans.

Un (1) cheval noir avec une étoile blanche sus le front, âgé d'environ 3 ou 4 ans.

Un (1) cheval bai clair, avec une bande blanche sur le devant de la tête, âgé de 2 ans.

Si les animaux indiqués ci-dessus ne sont pas réclamés avant le 31 de mai courant, ils seront vendus aux enchères.

JAMES THOMPSON,
Gardien de l'enclos de St. Boniface

St-Boniface, 12 mai 1913.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

JOS. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

JOS. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man.

W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.

A. BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.

Contrat pour la Poste

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 27 Juin, 1913, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour entre ST-LAURENT ET LA STATION DU CHEMIN DE FER.

On peut obtenir, aux bureaux de poste ST-LAURENT ou au bureau de L'INSPECTEUR des POSTES les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat; ainsi que les blancs de soumissions.

Bureau de l'Inspecteur des Postes.

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, Man., 16 Mai 1913.

29-31

Soumissions

AVIS public est par le présent donné que des soumissions pour la construction d'un pont sur la Rivière la Seine entre les Lots 30-35, Lorette Man., seront reçues à la Salle Municipale de Lorette jusqu'à h. 10 a.m. lundi le 2 Juin 1913.

Les plans et spécifications peuvent être vus et examinés au Bureau de Poste de Lorette. Chacunes de ces Soumissions devra être accompagnée d'un dépot de cinquante piastre ($50.00).

Aucune Soumissions ne sera nécessairement acceptée.

E J R. ARPIN
Sec. Trésorier de la Municipalité rurale de Taché.

Contrat pour la poste

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi 20 juin, 1913 pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Headingly et Pigeon Lake, via St. François Xavier chaque fois; tel service devant commencer au plaisir du Maître-Général des Postes.

On peut obtenir, aux bureaux de poste de Headingly, St. François-Xavier et Pigeon Lake. ou au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés émunérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat; ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez:
Bureau de l'Inspecteur des Postes.

H .H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

DEMANDE

UN reporter pour trouver des renseignements sur la construction. Dans chaque ville et village du Canada. Nous payons pour tout renseignement apporté. Pas d'expérience nécessaire.

R. L. AUSTIN,
121 Simcoe St.,
Toronto, Canada.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir la préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et Autour de Nous

—Bonne maison de pension S'adresser chez M. Pierre Laferte, No 185 rue Notre-Dame.

—On demande une servante S'adresser à Madame Israel Moscovitch, suite 5, Le Manitoba Block.

—N'oubliez pas d'aller acheter vos billets chez Cross, Goulding & Skinner, pour le concert Ysaye.

—Si vous avez des peaux crues à vendre, allez voir Antonie Lanthier, 207 rue Horace, Norwood, St-Boniface.

—M. Donat Collin a passé avec succès ses examens comme médecin dans notre province. Toutes nos félicitations.

—M. et Mme Joseph Leduc de Montréal sont actuellement à Saint-Boniface en visite chez leur fille madame J. A. Tremblay.

—Maison à vendre, semi-moderne, sur la rue Ritchot, conditions faciles. S'adresser au No 336 Rue St-Jean-Baptiste, Prix $3,000.00

—Mademoiselle Pauline Prud'homme, fille de Son Honneur le juge Prud'homme, est arrivée hier d'une promenade de quelques mois à Saskatoon et autres villes de l'Ouest.

—A. Vendre: Maisons et lots sur les rues Aulneau, St-Jean Baptiste, Notre-Dame, Victoria et LaVérandrye. Termes faciles. S'adresser à Auguste Gay; 114 Aulneau St. Boniface.

—La Société St Adélard, pour la protection des enfants, a des garçons et filles de tous âges qu'elle désire placer dans de bonnes familles. S'adresser au secrétaire. Théo. Bertrand, 198 rue Aulneau, St-Boniface, Man.

—Nous demandons des terrains vacants dans toutes les parties de St-Boniface, Norwood et St.Vital ainsi que des maisons. Nous vous promettons une vente rapide si les prix et conditions sont raisonnables. 59 Provencher Ave. Phone Main 3479. Bonin, Dufault et Dubois.

—Vous trouverez toujours aux Librairies Kéroack des drapeaux de toutes dimensions pour décorations intérieures ou extérieures. Drapeaux du Sacré-Coeur, Papel, Canadiens, Français, Irlandais, etc. Sur demande, nous serons heureux de vous envoyer la liste des prix de ces drapeaux.

— M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de toutesortes, charbon dur ou mou Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu. Livraison sous le plus court délai. Satisfaction garantie. Téléphone Main 2197.—Mme Ritchot réparera les fourrures à des prix satisfaisants.

—MM. Degagné et Couture nous prient d'annoncer qu'ils ont des automobiles de 5 et 7 passagers à louer à toutes heures du jour et de la nuit et garantissent satisfaction à des prix modérés. Bureau coin des avenue Provencher et Taché. Téléphones: Résidences:4410 ou 15-37, Main; Bureau : 1986, Main.

—N'attendez pas le dernier jour pour acheter vos souvenirs de première communion. Vous trouverez actuellement aux Librairies Kéroack, 52 rue Dumoulin, St-Boniface; et 227 rue Main Winnipeg, un grand choix de chapelets montés en or ou en argent; livres de prières, voiles, brassards, crucifix, bénitiers, médailles, etc., etc.

—Livres pour distributions de prix.—Les librairies Kéroack ont le plaisir d'annoncer qu'elles recevront dans quelques jours un tres grand assortiment de livres de récompenses et prient Messieurs les commissaires de bien vouloir envoyer leurs commandes aussitôt que possible. Veuillez adresser toutes commandes à M. Kéroack, 227 rue Main, Winnipeg.

—La Société Buffet & Bonin, de Saint-Boniface, a le plaisir de vous annoncer qu'elle a de bons lots à vendre sur la rue St-Jean-Baptiste à raison de $150.00 comptant et la balance en termes très faciles. Si vous avez l'intention de vous construire une résidence dans un endroit choisi, veuillez nous voir immédiatement. Buffet, Bonin Realty Co., coin des rues Provencher et Taché, Saint-Boniface. Phone Main 1986.

—Avis.—M. Adélard Hébert, marchand d'occasions, annonce au public qu'il écoulera tout son stock d'ici au premier juin, à des prix très réduits. M. Hébert se propose de discontinuer le commerce au 1er juin.

—Le galicien John Baran, condamné à mort le 7 mars dernier, pour le meurtre du constable Rooke, a été pendu hier matin à Portage-la-Prairie. Baran s'est montré courageux et a accepté son sort horrible avec une grande fermeté de nerfs. Mgr Budka avait passé la nuit avec lui et l'a accompagné jusqu'à l'échafaud.

—Cette semaine au Théatre Walker visite de M. Chauncey Olcott, l'acteur irlandais qui joue le drame comique "The Isle of Dream's." M. Olcott est très bien connu à Winnipeg; la semaine prochaine, les trois premiers soirs, M. John Drew, et les trois derniers soirs Mme Blanche Bates, tous des acteurs de renom.

Seance au College

Il y eu très intéressante séance au collège au collège de Saint-Boniface, vendredi dernier, à l'occasion de la fête du R.P.Recteur. Les finissants y firent publiquement leurs adieux au collège, et le R. P. Lecompte, recteur, fit, en réponse, une suave allocution.

Voici le programme de la soirée:

PROGRAMME

Choeur des Elèves "Berceuse bretonne" - A. George.
Adieux des Finissants de langue française. - - A. de Margerie.
Chorus "Harp of the Winds" - F. Abt.
Valedictory - W. Long.
Chorus "The May-Bells and the Flowers", Mendelssohn.
Distribution des diplômes—Awarding of diplomas.
Réponse du R.P. Recteur—Father Rector's Address.
Choeur des Elèves "Les Pifferari" - L. Delibes.

Prince Arthur in Peril
(Scene from Shakespeare)

Solo de la clarinette - - M. H. Bourgeault.

Le Brassard
(Drame)

O Canada—God Save The King

PRINCE ARTHUR IN PERIL

Scene from King John
(Shakespeare)

KING JOHN - - J. Dux
ARTHUR, Nephew of the King - E. Rimmer.
HUBERT DE BURGH - J. Vasilenik.
1st ATTENDANT - - J. Mildenberger.
2nd ATTENDANT - - H. Gobel.
Scene: Northampton A Room in the Castle.

LE BRASSARD
(Drame en 1 acte)

THOMAS MAYNARD, 70 ans - M. Beaupré.
FELIX MAYNARD, 40 ans, fils du précédent - - A. Bertrand.
PIERRE MAYNARD, 12 ans, fils de Félix. - - P. Poirier.
LARAILLE, camarade de Félix Maynard - J. Beaupré.
MARIUS LARAILLE, fils du précédent - P. Côté.
PITOIS, camarade de Félix Maynard et de Laraille. - - J. Savard
LOROUX - - M. Benoit

La scène se passe à Paris, de nos jours, chez Félix Maynard.

ORDRES MILITAIRES

Ordonnance du Major P. Leclance, Commandant la 36eme Batterie d'Artillerie, C F. A., St. Boniface. Quartiers Généraux No. 56 Avenue Provencher, Avril, 15 1913

POUR CETTE SEMAINE:

En devoir:—
Caporal G. Martel,
Bomb. Aimé Joyal.

POUR LA SEMAINE PROCHAINE:

En devoir:—
Caporal A. Schwartz,
Bomb. B. A. Cousineau,

Par ordre,
HENRI COLLIN,
Sergent d'Ordonnance.

NAISSANCE

L'épouse de M. J.A. Tremblay, un fils; l'enfant a reçu au baptême les noms de Joseph-Albert-Placide-Léopold.